

Direction de l'Action Juridique

Hôtel de ville
Place Jean Delvainquier
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET DECISIONS DU MAIRE**

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122 - 22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

- Vu l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020,
- Vu le dossier ouvert auprès de la SMACL, assureur en Protection Fonctionnelle des agents, sous la référence D2511270109,
- Vu l'arrêté du 25 novembre 2025, télétransmis en Préfecture le 26 novembre 2025, accordant la protection fonctionnelle à [REDACTED] et la demande de l'agent,

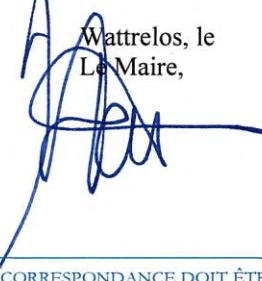
DECIDONS

De confier à Maître Jennifer HOLLEBECQUE, avocat, 18 Avenue du Peuple Belge à Lille (59000), la défense des intérêts de Madame [REDACTED] dans l'affaire l'opposant à Monsieur [REDACTED]

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la
Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le
Le Maire,


29 NOV. 2025



Fait à Wattrelos, le 28 novembre 2025

Signé : Dominique BAERT
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
